



La Plaine sur mer

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE CARTOGRAPHIES DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Madame le Maire de la Plaine sur Mer fait connaître que la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) porte diverses mesures de simplification administrative visant à faciliter le développement des énergies renouvelables, et institue notamment une nouvelle planification locale du développement de ces énergies, reposant sur l'identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables (ZAENR).

### OBJET DU PROJET

Les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables sont identifiées par chaque Commune, suite à un travail réalisé à l'échelle de l'agglomération.

Par délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2023, il a été décidé de mettre à la disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par type d'Energie Renouvelable.

A la suite de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du Conseil municipal.

Par la suite, les zones éventuellement revues seront proposées aux services de l'État et soumises à la validation du comité régional de l'énergie. Une fois validées officiellement, elles seront annexées et retraduites dans le plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune.

### DATES, LIEUX ET HORAIRES DE LA MISE A DISPOSITION :

La mise à disposition du dossier se déroulera à l'étage de la Mairie de la Plaine sur Mer.

**Du 23 novembre 2023 au 9 décembre 2023**

*Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.*

Une mise à disposition électronique du dossier sera également disponible durant cette même période, sur le site internet de la Mairie, rubrique VIE PRATIQUE > Urbanisme > Zones d'accélération des énergies renouvelables.

Site : <http://www.laplainesurmer.fr/>

UNE REUNION PUBLIQUE à l'attention des habitants de Pornic Agglo pays de Retz aura lieu le :

**5 décembre 2023 à 18h, Salle Ellipse à CHAUMES EN RETZ**

### CONTENU DU DOSSIER

Le dossier comprendra les cartographies faisant figurer les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables et la notice explicative. Ces éléments, ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public pendant la durée prévue ci-dessus.

### CONSULTATION DU DOSSIER

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place, à la Mairie de la Plaine sur mer, ainsi que sur le site internet de la Mairie.

### CONSIGNATION DES OBSERVATIONS

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre des observations du public prévu à cet effet, disponible **à l'étage** de la Mairie de la Plaine sur Mer.
- Par courrier postal, adressé à Madame le Maire, à l'attention du Service Urbanisme - Place du Fort Gentil 44770 - la Plaine sur Mer, en mentionnant l'objet « Consultation publique ZAENR ».
- Par courriel à l'adresse [contact-mairie@laplainesurmer.fr](mailto:contact-mairie@laplainesurmer.fr), à l'attention du Service Urbanisme.

Ces observations du public devront parvenir à la Mairie avant la fin de la mise à disposition du dossier, soit le 9 décembre 2023.

### CLOTURE ET BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

A l'issue de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par Madame le Maire de la Plaine sur Mer.

#### COORDONNEES DE L'AUTORITE ORGANISATRICE

Madame Séverine MARCHAND, Maire de la Plaine sur Mer, Place du Fort Gentil, 02 40 21 50 14.

#### COORDONNEES DU SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE DEMANDES

SERVICE Urbanisme – Mission Aménagement et Affaires juridiques

#### COORDONNEES AUQUELLES DES OBSERVATIONS OU QUESTIONS PEUVENT ETRE ADRESSEES DURANT CET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

A l'attention du Service Urbanisme – Mission Aménagement et Affaires juridiques

Mairie de la Plaine sur Mer, Place du Fort Gentil, 02 40 21 50 14, ou par mail à l'adresse suivante : [mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr](mailto:mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr)

